

POSTES PROFIL – PHASE D'AJUSTEMENT 3^{ème} MOUVEMENT 2016

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables en ligne sur le portail intranet académique (PIA 1^{er} degré) via l'adresse : <https://si1d.ac-aix-marseille.fr>, ainsi qu'au bulletin départemental.

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

1/ Postes à profil circonscription ASH :

- 1 poste d'enseignant au sein de l'Unité d'enseignement de l'hôpital de jour de Montfavet
- 1 poste d'enseignant spécialisé au centre éducatif fermé de Montfavet
- 1 poste d'enseignant référent au collège Jules Verne Le Pontet
- 1 poste de chargé de mission TICE ASH

La commission aura lieu le 30 août 2016.

Toutes les candidatures devront être envoyées par mail à l'adresse suivante :

ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr au plus tard le 25/08/2016.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D

FICHE DE POSTE

Enseignant au sein de l'Unité d'enseignement de l'hôpital de jour

Public accueilli et établissement :

L'hôpital de Montfavet prend en charge des jeunes de moins de 18 ans, présentant des troubles importants du spectre autistique.

P1D

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, de l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé :

- Elaborer le projet pédagogique de l'unité d'enseignement à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation ;
- Mettre en œuvre un enseignement adapté, en fonction du projet personnalisé de scolarisation des élèves et en réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Favoriser les échanges d'information au sein de l'équipe pluridisciplinaire et de l'équipe de suivi de scolarisation.

Formation – expérience professionnelle :

L'enseignant est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS /CAEI) option D, ou est en cours de formation dans l'option ;

Il possède une expérience des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives et du travail en partenariat avec les services de santé, les personnels médicaux et paramédicaux.

Missions et tâches :

- définir les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissage définis dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites en situation scolaire
- assurer un enseignement adapté aux capacités des élèves, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation et au projet de l'unité d'enseignement ;
- adapter les démarches et méthodes pédagogiques aux étapes qui modulent le développement de l'enfant ou de l'adolescent et aux répercussions de leurs troubles sur les apprentissages ;
- contribuer aux bilans de l'équipe pluridisciplinaires ;
- construire et accompagner le lien avec les parents d'élèves ;

Organisation du service :

Le poste est implanté à l'hôpital. L'enseignant est membre de l'équipe pluridisciplinaire de pédopsychiatrie. Il effectue **24 heures d'enseignement plus deux heures de coordination et de synthèse. Cet emploi n'est pas compatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.**

Compétences :

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- capacités d'adaptation (relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques) ;
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

Indemnités :

Le professeur des écoles percevra l'indemnité 408 (valeur indicative au 01/07/10 est de 69,08€) s'il est titulaire d'un diplôme spécialisé (CAPA-SH ou CAPSAIS).

L'instituteur titulaire d'un diplôme spécialisé percevra le grade d'instituteur.

Contact

Secrétariat du **Docteur BONNAURON** : 04 90 03 92 29

IE N ASH Dominique PAPON : 04 90 27 76 00

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

P1D

Un poste est à pourvoir au Centre Educatif Fermé de Montfavet implanté 367 chemin de la Croix Joannis à Montfavet. Cet établissement de placement relève de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Alpes-Vaucluse, service déconcentré du Ministère de la Justice, dont le siège administratif se situe à Avignon. Il est habilité pour accueillir 12 jeunes de 15 à 18 ans confiés au centre dans un cadre pénal pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (C.E.F.) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Elle rappelle l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans et la nécessité d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Les jeunes doivent donc être mis en situation d'acquérir le socle commun de compétences permettant un développement personnel et une poursuite de formation, l'objectif étant de réintégrer un établissement scolaire pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire et de s'engager dans une formation générale ou professionnelle pour les autres.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe composée de 27 personnels (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue, infirmier, professeurs techniques...)

Ses missions sont les suivantes :

- Il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre.
- Il organise son enseignement en référence aux attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il ajuste sa pratique pédagogique aux bilans effectués lors de l'arrivée des adolescents au centre. A partir de cet état des lieux, il recherchera la valorisation des compétences et des potentiels de chacun.
- Il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans.
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration d'un projet individualisé adapté pour chaque mineur confié.

L'attention des candidats est attirée sur le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessitant une posture professionnelle adaptée pour favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission de savoirs.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins éducatifs des adolescents. Au plan pédagogique et organisationnel, la composition de petits groupes (3 ou 4 élèves) sera privilégiée. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuels, sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Profil

Enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté, le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation. Le candidat doit savoir gérer les conflits et répondre aux situations génératrices de violence.

Il doit être apte à travailler en modules, à individualiser les parcours et à mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.

Il doit être apte à travailler en équipe pluridisciplinaire et à engager des partenariats avec des structures extérieures au centre.

Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation.

Il doit faire preuve de capacités d'adaptation et de disponibilité.

Contraintes du poste

L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires (dont 18 heures d'enseignement) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 756 heures annuelles. Les horaires journaliers sont établis en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.

L'enseignant est placé sous la responsabilité administrative du directeur du centre et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN-ASH. Il est soumis à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Qualification requise

L'enseignant mis à la disposition du centre est titulaire du **CAPASH ou du CAPSAIS option F** ou du CAEI DI, HS, TCC. En l'absence de ces titres, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

Modalités de candidature et de recrutement

Ce poste étant un « poste à profil », les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature, **au plus tard pour le vendredi 3 juin 2016 sous couvert de l'IEN de circonscription**. Une copie sera adressée au pôle 1^{er} degré à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission composée de :

- l'inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des handicapés.
- un enseignant du Centre Pénitentiaire du Pontet
- le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- la directrice du centre éducatif fermé de Montfavet

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année, l'enseignant restant titulaire du poste précédent qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. A l'issue de la première année, l'affectation en centre éducatif fermé peut être confirmée par l'inspecteur d'académie.

Pour obtenir des précisions sur le centre éducatif fermé de Montfavet, il est possible de contacter sa directrice, Madame Amélie DONNETTE au 04.90.32.27.90.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

P1D

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental, l'enseignant référent concourt aux missions de la MDPH et se place au service du projet personnalisé de scolarisation :

- veiller à la mise en œuvre des actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- identifier les besoins spécifiques des élèves handicapés
- favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Missions et tâches :

L'enseignant référent est soumis au strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel

Relations avec les familles et les partenaires

il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels,

il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

il assure la permanence des relations entre les partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève

il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires

il constitue un « dossier de suivi » du PPS regroupant les documents constitués par l'ESS.

Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :

Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux

Il contribue à l'élaboration et l'évaluation du PPS et transmet à l'EPE les comptes –rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

Auprès de l'IEN ASH :

L'enseignant référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative de ses actions, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

Auprès des IEN chargés de circonscription du premier degré et des chefs d'établissement de son secteur

L'enseignant référent informe le personnel d'encadrement concerné des modalités d'organisation de la scolarisation de chaque élève handicapé placé sous son autorité. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé médico-social.

Compétences – expérience professionnelle :

L'enseignant référent est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).

Il montre :

- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

de bonnes capacités :

- d'organisation et de rigueur ;
- de communication et d'animation ;
- d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)

Organisation du service :

L'enseignant référent exerce sur calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée. Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.

Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention. Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

Conditions de candidature :

Enseignant titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH.

Avoir pris connaissance des spécificités du poste.

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission composée du Directeur académique ou de son représentant et d'un enseignant spécialisé. L'entretien a un double objet : compléter l'information du candidat sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction. La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat après présentation en CAPD.

Contact :

Dominique PAPON, Inspectrice de l'Education nationale en charge de l'ASH : 04 90 27 76 00

FICHE DE POSTE
Circonscription ASH de Vaucluse
Chargé de mission de formation – TICE

P1D

Titres et diplômes requis

Être titulaire du CAPA-SH (du CAPSAIS ou du CAEI) et/ou du CAFIPEMF

Missions

Le chargé de mission formation - TICE ASH est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la direction de l'IEN ASH, dont il est le collaborateur direct.

Sa mission est départementale. Son action s'inscrit dans le cadre du projet départemental ASH.

Sa mission, essentiellement pédagogique, comprend également des tâches administratives liées au projet de circonscription.

Le conseiller pédagogique ASH intervient dans le 1^{er} et le 2nd degrés et auprès d'enseignants affectés dans des établissements relevant d'autres ministères que l'éducation nationale.

Aide et conseil aux équipes :

- Il aide les équipes enseignantes à optimiser la scolarisation des élèves handicapés.
- Il assiste et suit les enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur un poste relevant de l'ASH, en établissement scolaire, pénitentiaire, médico-social, en SESSAD, à l'hôpital, notamment au cours de la première année.
- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets d'unité d'enseignement et d'ULIS.
- Il concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi du développement des outils numériques nécessaires à la circonscription mais également aux enseignants et élèves.

Formation :

- Il apporte son soutien aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAPA-SH, le 2CASH ou le CAFIPEMF.
- Il organise et met en œuvre des actions de formation auprès des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, du secteur médico-social et sanitaire, ainsi que des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).
- Il participe activement aux animations pédagogiques et stages organisés par la circonscription ASH.
- Il participe à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de formation à distance au sein du site académique ASH.

Connaissances et compétences requises

- Bonne maîtrise des compétences pédagogiques et didactiques.
- Connaissance approfondie du système éducatif français, des programmes de l'école et des orientations actuelles de l'ASH.
- Maîtrise indispensable des outils d'évaluation, des technologies nouvelles.
- Bonnes qualités relationnelles
- Ouverture aux démarches partenariales

Implantation du poste

DSDEN 84

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL ASH

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Circonscription :

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Adresse personnelle :

Dalila Brooks
Eva Neves Da Rocha
Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

**(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par
poste sollicité).**

A _____, le _____
(signature)